



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

Attentes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à l'attention d'Hydro-Québec

Aux fins du projet de conversion de la centrale thermique de Cap-aux-Meules

Septembre 2017

MISE EN CONTEXTE

En juin 2016, la société d'État Hydro-Québec s'est dotée d'une nouvelle planification stratégique, laquelle prévoit la conversion de l'ensemble de ses réseaux autonomes. Le réseau des Îles, le plus important réseau autonome au Québec, est visé par ce projet de transition énergétique. En 2018, Hydro-Québec lancera un appel de propositions ouvert à toutes sources d'énergie confondues pour convertir la production d'électricité de la centrale de Cap-aux-Meules. Parallèlement à l'appel de propositions, la société procède à la mise à jour du projet de raccordement au réseau intégré par l'implantation d'un câble sous-marin reliant les Îles à la Gaspésie.

À la suite de ces deux processus, Hydro-Québec retiendra un ou des scénarios en regard de 4 critères : la fiabilité, le coût, l'environnement et le milieu. Afin de partager de l'information sur le processus en cours, une table d'échange sur l'avenir de la centrale thermique a été créée entre Hydro-Québec et la Communauté maritime. Dans le cadre de cette Table d'échange, Hydro-Québec a invité la Communauté maritime à définir les exigences du milieu qui seront incluses à l'appel de propositions destiné aux fournisseurs et aux producteurs d'énergie.

La Communauté maritime a donc identifié à la demande d'Hydro-Québec et en collaboration avec ses partenaires les exigences minimales du milieu à l'attention des participants à l'appel de propositions, lesquelles sont regroupées dans le document « *Identification des exigences du milieu – Appel de propositions – Projet de conversion de la centrale thermique de Cap-aux-Meules* ».

Parallèlement à cette démarche et compte tenu de l'importance du dossier de conversion de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dépose ici ses attentes particulières et les exigences du milieu à l'égard d'Hydro-Québec.

ATTENTES DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Le projet de conversion devra permettre au territoire des Îles-de-la-Madeleine d'assurer son approvisionnement à long terme, de garantir la fiabilité et d'augmenter sa sécurité énergétique. Le milieu est favorable à une diversification de son portefeuille énergétique et démontre un intérêt vers l'intégration d'énergie renouvelable et la production locale d'énergie qui viendrait augmenter l'autonomie du territoire. Toutefois, la fiabilité et l'approvisionnement à long terme du réseau sont deux prémisses essentielles à une telle approche.

Ces éléments sont ressortis des discussions avec les représentants du secteur économique et industriel. L'apport en énergie est en effet un facteur important dans les opérations de production. Malgré les efforts en matière d'économie d'énergie, les industriels prévoient une augmentation de leur production et donc, de leurs besoins en énergie. Le projet retenu devra donc garantir une puissance suffisante pour la croissance résidentielle, économique et industrielle de l'archipel.

En ce sens, Hydro-Québec devra :

- Garantir une fiabilité de puissance et d'approvisionnement en tout temps;
- Garantir l'approvisionnement énergétique à long terme;
- Garantir une puissance disponible pour répondre à la croissance de la demande résidentielle, économique et industrielle.

La dépendance actuelle de l'archipel aux hydrocarbures et la nature des activités de transbordement constituent un risque élevé pour l'environnement, sur lequel se fondent la qualité de vie des résidents et les principales activités économiques du territoire. Le projet retenu devra être appuyé par des études d'impact environnemental sérieuses et éprouvées. Le processus devra permettre de présenter les études d'impacts à la population, aux organismes environnementaux et aux représentants de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Le projet de conversion devra garantir la bonne prévention, préparation et intervention des autorités en cas d'accident ou, le cas échéant, de déversement. Il devra démontrer des mesures précises pour éviter, réduire, compenser les risques environnementaux afin de limiter ceux-ci. Les organismes environnementaux locaux détiennent une expertise en matière de connaissance du milieu naturel et de mesures de compensation, d'atténuation et de revitalisation qui devrait être utilisée.

En ce sens, Hydro-Québec devra :

- Démontrer l'application de la séquence d'actions : éviter, réduire, compenser afin de réduire au minimum le risque environnemental lié à l'implantation et à la production d'énergie;
- Réaliser les études d'impact environnemental nécessaires et partager ces études auprès de la population et des intervenants locaux;
- Mettre en place un plan de gestion du risque pour l'implantation ainsi que pour l'opération du projet et garantir la bonne prévention, préparation et intervention des autorités concernées;
- Identifier les mécanismes privilégiés afin de mettre à contribution l'expertise locale en matière d'environnement.

Puisque la production d'électricité au mazout fait de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine un des plus importants émetteurs de gaz à effet de serre (« GES ») au Québec et que l'activité socioéconomique de l'archipel est liée à des secteurs particulièrement dépendants des hydrocarbures et à un mode de vie tributaire du transport, le projet de conversion doit permettre à la population des Îles de joindre l'effort global en vue de la réduction des GES.

L'archipel madelinot contribue de façon significative au bilan québécois d'émission de GES et subit de façon immédiate les effets des changements climatiques. Dans sa stratégie énergétique territoriale, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'est fixé une cible de réduction des GES du territoire de 15 % d'ici 2025, et ce, indépendamment du mode de production d'électricité. Le projet retenu devra démontrer qu'il réduit significativement les émissions de GES attribuables à la production d'électricité et que sa technologie peut s'améliorer dans le temps.

En ce sens, Hydro-Québec devra :

Démontrer que le projet retenu participe à l'atteinte des cibles locales et nationales de réduction de gaz à effets de serre définies dans la Politique énergétique du Québec 2030 et dans la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025.

Le projet retenu devra permettre de développer ou, le cas échéant, de maintenir une expertise locale. Actuellement, le territoire détient une expertise reconnue en matière de maintenance de réseaux non reliés et d'entretien de moteurs thermiques de grande envergure. Le projet de conversion devra s'appuyer ou permettre de développer une expertise locale à moyen et long terme afin de mettre à contribution la main-d'œuvre locale et de créer des opportunités de développement. Cette expertise pourrait notamment se faire dans le domaine de l'entretien, de la réparation, de la maintenance, de la formation, etc.

En ce sens, Hydro-Québec devra :

Démontrer le potentiel de maintien et de développement d'une expertise locale ainsi que les impacts positifs sur la main-d'œuvre et sur la formation locale, et ce, pour la durée de vie utile du projet de conversion.

D'une part, l'évolution de la situation énergétique aux Îles-de-la-Madeleine devra permettre de maintenir la vigueur de l'activité économique déjà en place et, d'autre part, susciter de nouvelles opportunités de développement.

Puisque la production d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine constitue un coût énorme pour la collectivité, le gouvernement et Hydro-Québec, le projet de conversion doit permettre de transformer les contraintes en opportunités économiques tout en assurant la complémentarité et la mise en valeur des activités économiques déjà existantes, et ce, pour les générations actuelles et futures.

La Communauté maritime exige que la conversion de la centrale thermique garantisse le maintien des 82 emplois en lien avec Hydro-Québec aux Îles-de-la-Madeleine et que le secteur de l'énergie implique la création de nouveaux emplois sur l'archipel. Le projet retenu ne devra pas engendrer d'impacts négatifs pour les industries existantes ni pour les résidents, par exemple dans l'éventualité d'une conversion des systèmes de chauffage domestiques.

En ce sens, Hydro-Québec devra :

- Conserver le nombre et la qualité des emplois locaux en lien avec Hydro-Québec;
- Créer de nouveaux emplois locaux et des opportunités économiques en énergie;
- Maintenir les retombées économiques locales directes et indirectes d'Hydro-Québec, notamment par la mise en place d'un Fonds de compensation ou de diversification au bénéfice du milieu local, et ce, pour tout type de scénario de conversion retenu, incluant l'alimentation par un câble sous-marin;
- Démontrer l'absence d'impacts négatifs sur les industries existantes ainsi que sur les ménages et, en cas contraire, élaborer un plan d'action détaillé pour éviter, réduire et compenser ses impacts.

CONCLUSION

Ce document constitue les attentes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à l'égard d'Hydro-Québec à ce stade-ci de la démarche. En cours de route, le conseil pourra identifier des attentes supplémentaires ou apporter des précisions à ces dernières. Le conseil réclame des garanties officielles d'Hydro-Québec relativement aux attentes précitées. Le conseil compte suivre de près l'évolution de ce dossier dont les impacts seront déterminants pour l'avenir de notre territoire.

Le conseil de la Communauté maritime réitère par ailleurs que ses attentes et les exigences du milieu à l'égard des participants à l'appel de propositions ne peuvent être considérées comme une reconnaissance de l'acceptabilité sociale du projet de conversion, peu importe sa nature. Il en revient à la société d'État de s'assurer de l'acceptabilité sociale du ou des scénarios de conversion retenus.